



PROCES-VERBAL du Conseil Communautaire Séance du 24 novembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 42
- Présents : 41
- Votants par procuration : 1
- Total des votants : 42

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de novembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté convoqués le dix-sept novembre deux mille vingt, se sont réunis au sein de la salle de Virville, sous la présidence de Monsieur Franck REMOND, Président.

PRESENTS :

- M. BASILLE André, Maire de SAUSSIZEMARE-EN-CAUX,
- Mme BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVŒUR-D'EMALLEVILLE,
- M. BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,
- Mme COZIC Bertrandette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- M. DELAMARRE Pascal, Maire de DAUBUFS-SERVILLE,
- Mme DHERVILLEZ Pascal, Conseillère Titulaire de BREAUTÉ,
- M. DONNET Xavier, Conseillère Titulaire d'ANNONVILLE-VILMESNIL,
- M. DROGUET Jean-Pierre, Conseillère Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE,
- M. DUBOCAGE Kevin, Conseillère Titulaire de BRETEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- Mme DURECU Anne, Conseillère Titulaire de BRETEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC,
- Mme GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE,
- M. GOUFIL Gervalis, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS,
- M. GIRAUD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE,
- Mme GUEROUT Claire, Maire d'ECRANVILLE,
- M. JEZEAULT David, Maire d'HOUQUETOT,
- Mme LAVILLE-REVET Geraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LECHARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVŒUR-D'EMALLEVILLE,
- Mme LELEVERE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- Mme LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANNERVILLE-BAILLEUL,
- M. MAIBIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- Mme MAESSEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- M. MALO Jean-Claude, Maire de BREAUTÉ,
- Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- Mme MORISSE Nadine, Maire d'ANNONVILLE-VILMESNIL,
- M. MOIZAN Gérard, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- Mme NIECERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- M. OUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- M. REMOND Frank, Maire de MENTHEVILLE,
- Mme ROSE Marc, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- Mme SEMENT Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- Mme SOLINAS Christiane, Conseillère Suppléante de VIRVILLE,
- M. VANDEMERSCH Alfric, Conseillère Titulaire de BREAUTÉ,
- Mme VANIER Pascale, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- M. VAUCEL Benoît, Conseillère Titulaire de SAUSSIZEMARE-EN-CAUX,

PROCURATIONS :

- Mme RAMOS DA SILVA Christine, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE à M. MAIBIRE Pascal,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Mme VAILLANT Isabelle, Directrice Générale des Services,
- Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe,
- M. COURSEAUX Pierrick, Directeur Général Adjoint,
- M. CHENEAU Pascal, Responsable Urbanisme, Développement Economique,
- Mme LIVER-CARLESI Julie, responsable communication,
- Mme GODEFROY Adeline, secrétariat général.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame SEMENT, Conseillère Suppléante de VIRVILLE, est nommée secrétaire à l'ouverture de la séance.

DEPENSES	RECETTES	Article (chap) – opération	montant	-192 598.00 €	023 : virement à la section d'investissement	-192 598.00 €	110 000,00 €	-26 000.00 €	6248 (011) : transports divers	64111 (012) : remunération principale	6331 (65) : indemnités des élus	6335 (65) : formation des élus	6538 (65) : autres contributions obligatoires	-192 598.00 €	Total dépenses
022 : dépenses imprévues	748371 : DETR	Article (chap) – opération	montant	-20 000.00 €	023 : virement à la section d'investissement	-192 598.00 €	-110 000,00 €	+146 000.00 €	+6 700.00 €	+10 000.00 €	-6 700.00 €	-6 700.00 €	-6 700.00 €	-192 598.00 €	Total dépenses
Article (chap) – opération			montant		023 : virement à la section d'investissement										
					023 : virement à la section d'investissement										
					023 : virement à la section d'investissement										

FONCTIONNEMENT

Le conseil communal, après en avoir délibéré, décide les modifications suivantes :

A l'unanimité des suffrages exprimés,

1. Délibération n° 117/2020 : Budget général 2020 : décisions modificatives n° 3

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

(PADD) est rapporté car la Communauté de Communes est en attente de précisions de l'Etat.

Monsieur le Président précise que la question sur le projet d'aménagement et de développement durable

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président procéde au vote du procès-verbal du conseil communal du 1er octobre 2020.

Madame Sémente est nommée secrétaire de séance.

PREAMBULE

Le conseil communal

DÉPENSES		RECETTES	
Article (chap) – opération	montant	Article (chap) – opération	montant
2031 (20) : frais d'études	+44 100,00 €	1341 : DETR	+192 598,00€
2032 (20) : frais de recherches et développement	-44 100,00 €	021 : virement de la section de fonctionnement	-192 598,00€
2152 (21) : installations de Voirie	-237 000,00 €		
2312 (23) : agencements et aménagements de terrains	+50 000,00 €		
2313 (23) : constructions	+185 000,00 €		
2315 (23) : installations, matériels et outillages techniques	-400 000,00 €		
2317 (23) : immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	+387 000,00 €		
238 (23) : avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+15 000,00 €		
Total dépenses	0 €	Total recettes	0 €

2. Délibération n° 118/2020 : Création et suppression d'emploi (dans le cadre d'un avancement de grade)

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- la suppression, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique principal de 2ème classe ;
- la création, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique principal de 1ère classe ;
- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

3. Délibération n° 119/2020 : Création et suppression d'emploi (dans le cadre de la réussite à un concours)

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- la suppression, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique ;

4. Délibération n° 120/2020 : Cr éation et suppression d'emploi (suite à mutation)

- la création, d'un emploi permanent à temps complet de Adjoint Technique principal de Zème classe ;
- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Le conseil communal, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Dépuis l'envoi des projets de délibération, l'animateur cycle de l'eau a été recruté et prendra ses fonctions le 1er décembre 2020.

5. Délibération n° 121/2020 : Modification du tableau des effectifs

- la suppression, d'un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) de Rédacteur principal de 1ère classe ;
- la création, d'un emploi permanent à temps complet de 1ère classe ;
- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Le conseil communal, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité des suffrages exprimés,

La collectivité atteint 50 agents. Un comité technique doit être créé en intérieur avec l'élection d'un ou plusieurs syndicats pour représenter les agents.

6. Délibération n° 122/2020 : Approbation du règlement interieur des astreintes

- D'approuver le tableau des effectifs suivant à compter du 01 décembre 2020 :
- D'inscrire les crédits nécessaires à la remunération des agents au budget principal de la collectivité,
- au chapitre 012.

Le conseil communal, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Dès l'envoi des projets de délibération, l'animateur cycle de l'eau a été recruté et prendra ses fonctions le 1er décembre 2020.

5. Délibération n° 121/2020 : Modification du tableau des effectifs

Mme la Vice-Présidente précise qu'un cadre d'astreinte recevra un appel pour une demande d'intervention et appellerà (en fonction de la demande) 1 ou 2 agents d'intervention. L'astreinte sera active du jeudi au jeudi 17h. Le numéro sera communiqué prochainement aux maires.

Il est rappelé de faire la distinction entre les urgences pour les délestataires d'eau et les autres urgences.

Cette astreinte débutera le 1er décembre et sera à l'année.

Les indemnités sont fixées par la loi et sont différentes en fonction des filières.

A la majorité des suffrages exprimés, 2 votes contre,

Le conseil communal, après en avoir délibéré, approuve le règlement interieur des astreintes

7. Délibération 123/2020 : Amélioration de la régularité des trains normands en gare de Paris Saint Lazare – Saut de mouton

Il est fait remarquer que la Communauté de Communes Campagne de Caux n'a pas la compétence transports ferroviaires. Il est expliqué que ce saut de mouton permettrait une amélioration du trafic ferroviaire de 28% en heure de pointe.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré estimant que d'autres critères de richesse fiscale ou que le potentiel, qu'il s'agisse d'une communauté d'agglomération, une communauté urbaine, d'une métropole auraient pu être pris en compte dans le calcul repris par la Région et du fait de cette absence, propose de participer à hauteur de 5 euros par habitant avec engagement de l'Etat du maintien des dessertes sur la Gare de Bréauté.

8. Délibération n°124/2020 : Avenant n°2 à la convention d'application du fonds de solidarité Région-EPCI « Impulsion relance Normandie »

La Région a informé les collectivités vouloir aider l'ensemble des entreprises (fermetures administratives ou non) et à hauteur du nombre de salariés. Les entreprises doivent s'inscrire sur la plateforme régionale.

Lors du premier confinement, 5 entreprises du territoire ont bénéficié de cette aide. Pour rappel, l'enveloppe financière pour Campagne de Caux est de 70 000 €, dont 60% auto-financés.

Après discussion en commissions,

Considérant :

- Le nombre important d'établissements frappés de fermeture administrative (70) et d'établissements relevant des annexes 1 et 2 du fonds de solidarité national (80) ;
- Les difficultés d'établir quelles sont les entreprises qui ont besoin d'être aidées sur cette liste des annexes 1 et 2. La situation des entreprises d'un même secteur étant très hétérogène ;
- L'absence de contrôle sur les déclarations des entreprises de perte de chiffre d'affaires comptenu des délais ;
- Le montant limité à 70 000 € du fond Impulsion Relance Normandie Région/Campagne de Caux ;
- Le choix de la Région de mutualiser les aides en fonction du nombre de salariés. Cette modulation permettant en théorie à 14 entreprises d'épuiser seules le fond. La Région propose donc d'appliquer le principe du premier arrivé, premier servi ;

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, souhaite, que les objectifs et les modalités d'octroi puissent être adaptés aux attentes et particularités des territoires, à savoir :

- Pouvoir aider uniquement les entreprises frappées de fermeture administrative ;
- Limiter aux entreprises de moins de 4 salariés ;
- Pouvoir moduler les aides en fonction du fait que les établissements peuvent ou non recevoir du public (charges plus importantes pour les ERP) :
- Etablissement non ERP : 800 €
- Etablissement ERP : 1500 €
- Cafés, hôtels, restaurants : porter l'aide à 2000 €

DE NOMMER membre de la commission GEMAPI :
PRESIDEE PAR PASCAL MABIRE

Pascal AUBRE	Benoit COUFFOURIER	Ammad LEMAIRÉ	Kitty HEMNACHE	PEDERENCINO François	Xavier DONNET	Gérard MOIZAN	Hervé NIPECERON	Pascal FONTAINE	Guy VARRIN	Lucie MORISSE	Béatrice PESTEL-KERIVEL	Anthony NAVARRE	Stephane HAZARD	Michel DUPARC	Richard BLOSSEVILLE	André-Yves FLEURET	
Jacques BLONDEL	David JEZEQUEL	Bruno DRIEU	Isabelle GEULIN	Philippe FLEURY	Denis AUGER	Linda LELIEVRE	Christien LEROUX	Claude BAUDRY	Élise LECARPENTIER	Roger PLANCHON	Rudy POLIGARÉ	Christelle SEMENT	Sylvie LE MOAL	Gérard MALAROCHE	Virginié FERTILLER	Sophie BASILLE	Samuel HAUGUEL
Laurént GILLES	Bernard COUFOURIER	Patrick REGNIER	David FLEURY	Bruno DRIEU	Isabelle GEULIN	Philippe FLEURY	Denis AUGER	Linda LELIEVRE	Christien LEROUX	Roger PLANCHON	Rudy POLIGARÉ	Christelle SEMENT	Sylvie LE MOAL	Gérard MALAROCHE	Virginié FERTILLER	Sophie BASILLE	Samuel HAUGUEL
Pascal AUBRE	Benoit COUFFOURIER	Ammad LEMAIRÉ	Kitty HEMNACHE	PEDERENCINO François	Xavier DONNET	Gérard MOIZAN	Hervé NIPECERON	Pascal FONTAINE	Guy VARRIN	Lucie MORISSE	Béatrice PESTEL-KERIVEL	Anthony NAVARRE	Stephane HAZARD	Michel DUPARC	Richard BLOSSEVILLE	André-Yves FLEURET	

DE NOMMER membre de la commission déchets:

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour le représenter :

A l'unanimité des suffrages exprimés,

9. Délibération n°125/2020 : Election des membres des Commissions communautaires

Gervais GOUPIL	Élise LECARPENTIER
Philippe GEST	Philippe REBOLINI
Frédéric DUTOT	Guy VARIN
Serge DURECU	Hervé MALANDAIN
Nicolas FONTAINE	Antony NAVARRE
Pascal MABIRE	Fabien LEHODEY
Patrick LEFEBVRE	André BASILLE
Samuel HAUGUEL	David HUET
Jérôme LEVESQUE	
Aldric VANDERMEERSCH	Valentin DELAUNE

- **DE NOMMER membre de la commission Eau / Assainissement :**
PRESIDEE PAR David FLEURY

MEMBRES TITULAIRES

Pascal AUBE
Steve HOUOT
Bertrand DUTOT
Claire GUÉROULT
Christophe DÉCULTOT
Gaël PASQUIER
Michel GÉRON
Jean-Pierre DROGUET
Marcel BESSON
Régis MALO
Gervais GOUPIL
Hervé NIEPCERON
Roger PLANCHON
Aldric VANDERMEERSCH
Sébastien SAMSON
Anthony BAYOU
Patrick BENET
Dany DÉCULTOT
Philippe DORLÉANS

MEMBRES SUPPLEANTS

Bernadette FAUVEL
Patrick REGNIER
Armand LEMAIRE
René PAUMELLE
Gaylor LANGLOIS
Djamela CONFAIS-DAUBEUF

Sébastien JOUENNE
Lionel NICAUD
Christian LEROUX
Élise LECARPENTIER
Philippe REBOLINI
Béatrice GALLAIS
Jérôme MANGIN
Catherine MENEEC
Olivier LE ROUX
André BASILLE
MICHEL DUPARC
Franck RÉMOND

DE NOMMER membre de la commission Voitre / Reseaux ; **PRESIDEE PAR** Antonio QUESADA

- **DE NOMMER** membre de la commission Culture, Animations Evènementiels :
PRESIDEE PAR Pascal DELAMARE

MEMBRES TITULAIRES

Julie BLONDEL
Catherine WICHER
David JEZEQUEL
Stéphane BREDEL
Amélie LEMAÎTRE
François PEDERENCINO
Pascaline VANIER
Peggy LEBLANC-BARBEROT
Brigitte KERIVEL-PESTEL
Brigitte DEDDE
Anne PAGEL-VENABLES
Maëva BOVIARD-TRANSLIN
Amandine DANIEL
Kévin DUBOCAGE
Véronique LECARPENTIER
Anne-Sophie POMELLE
Noëlle CHAPELLE
Magali GOURAUD

- **DE NOMMER** membre de la commission Equipements Communautaires / Sport :
- **PRESIDEE PAR** Frédéric CARLIERE

MEMBRES TITULAIRES

Mathilde GERMAIN
Agnès BERNARD
Djamel CONFAIS-DAUBEUF
Cyril COURTIER
Marc ROSE
Olivier DUVAL
Serge GIRARD
Mélanie VAH
Brigitte KERIVEL-PESTEL
Julie LIVER-CARLESI
Ghislain LEFRANCOIS
Virginie LEMESLE
Romain LAVIDIERE
Sylvie LE MOAL
Régis PASCAL
Armelle FAVEY

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide la mise en non-valeur des factures impayées de REOM pour les années 2015 et 2016 pour un montant de 3603,82 euros.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

non-valeur REOM 2015 et 2016

12. Délibération n° 128/2020 : Budget collecte et traitement des déchets – Acceptation des mises en

- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.
- AUTORISE le Président à signer la Convention d'Objectifs et de Financement - Prestation de service RAM,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

cadre du Renouvellement de l'agrement du relais assistants maternels

11. Délibération n° 127/2020 : PETITE ENFANCE – convention d'objectifs et de financement dans le

- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.
- D'ACCEPTER l'avenant n°2 à intervenir avec l'entreprise LE HAVRE ELEC SERVICES,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité des suffrages exprimés,

autonomie la chenai – avenir n°2 lot 8 – électricité

10. Délibération n° 126/2020 : avenir au marché de travaux de restructuration de la résidence

M. Le Président précise que deux communes n'ont pas encore répondu concrètement les membres de la CLect.

MEMBRES TITULAIRES	André-Pierre BLONDEL	Pascaline VANIER	François CARLIERE	Corraine BRUIN	Isabelle GEULIN	Huguette LESAUVAGE	Nadège MORRISE	Véronique LECARPENTIER	Benoit VACHEL	François SCHUF	Clémence GUEROUT
--------------------	----------------------	------------------	-------------------	----------------	-----------------	--------------------	----------------	------------------------	---------------	----------------	------------------

13. Délibération n° 129/2020 : Budget collecte et traitement des déchets – Créesances éteintes REOM

A l'unanimité des suffrages exprimés, Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, d'éteindre les créances pour un montant de 2694,16 euros.

14. Délibération n° 130/2020 : Autorisation de signature de la convention de partenariat entre la communauté de communes campagne de caux et la communauté urbaine le havre seine métropole – réalisation d'un dossier règlementaire de déclaration d'intérêt général

M. le Vice-Président présente à l'assemblée le projet de convention de partenariat entre la CU LE HAVRE SEINE METROPOLE et la Communauté de Communes CAMPAGNE DE CAUX pour la réalisation d'un dossier réglementaire de déclaration d'intérêt général pour réaliser des aménagements d'hydraulique douce sur des parcelles privées situées sur le territoire de la Communauté de Communes Campagne de Caux sur le Bassin d'Alimentation du Captage de Radicatel et la zone amont du captage d'Yport pour une durée maximale de deux ans (période de préparation et d'exécution de la prestation).

Il précise que cela concerne 100% de la commune de Virville, 60% de la commune de Manneville-la-Goupil, 40 % de la commune d'Houquetot et 10 % des communes de Saint-Sauveur-d'Emalleville et Bornambusc.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer la convention correspondante ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

15. Délibération n° 131/2020 : défense extérieure contre l'incendie – autorisation pour un remplissage annuel non facture

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'autoriser à titre gracieux le remplissage des cuves mises en place de façon alternative une fois par an.

16. Délibération n° 132/2020 : Autorisation pour le Président à demander une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet 2020 « Tourisme expérientiel »

A la majorité des suffrages exprimés, 41 voix pour et 1 abstention,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

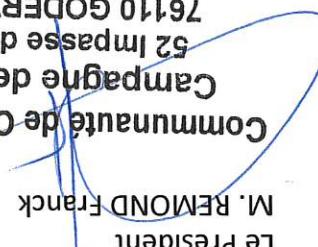
- d'AUTORISER le Président à réaliser ce projet
- d'AUTORISER le Président à approuver les dépenses et à les inscrire dans le budget 2021
- d'AUTORISER le Président à solliciter le Conseil Départemental, afin de recevoir des subventions au taux le plus élevé possible dans le cadre de l'appel à projet 2020 « Tourisme expérientiel » et à signer tous les documents correspondants.

Questions diverses :

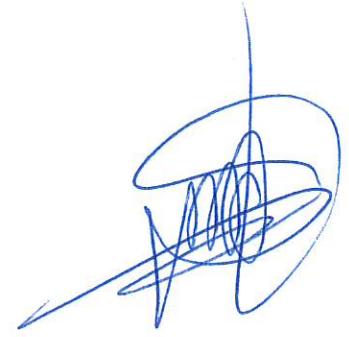
Il est fait remarquer que l'heure des commissions peut poser problème.

M. le Président précise que les commissions tournent sur différents créneaux horaires.

M. REMOND Frank
 Le Président
 Communauté de Communes
 Campagne de Caux
 52 Impasse du Lin
 76110 GODERVILLE



La Secrétaire de séance
 Mme SEMINET Christelle



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h27.

M. le Président sollicite les communes sur l'envoi des projets communaux à la communauté de communes. Les services procèdent actuellement à un recensement afin que lors de réunions, M. le Président puisse, le cas échéant, porter et défendre les intérêts des communes. M. le Président siège à la commission de la DETR aussi lors d'entretien avec Mme la Sous-Préfète.

Il est souligné qu'il est compliqué de participer à deux commissions à la suite à une heure d'intervalle. M. le Président précise que cela dépend des agendas de tous. Il n'y aura pas de jour de la semaine prétabli.

M. le Président précise que cela dépend des agendas de tous. Il n'y aura pas de jour de la semaine prétabli. Il est demandé si les conseils communautaires seront toujours le mardi et pourquoi ne pas garder le lundi comme l'ancien mandat.

M. le Président en prend note. Il inventarie du réseau d'eau pluviales. La commune de Vatteot-sous-Beaumont attend la note de la communauté de communes concernant les souhaites d'harmonisation des méthodes de convocations (adresses mails campagne de caux, adresses mails personnelles, adresses mails des maires).

Une remarque est faite sur les délais parfois trop courts entre l'envoi des convocations et les commissions. Il est demandé à qui appartient les châteaux d'eau sur le territoire. Ils appartiennent à la communauté de communes Campagne de Caux.

Il est demandé si les communes de Château d'eau sont dans le territoire.